

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 C

À l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« promotion »

insérer les mots :

« de comportements, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.